

Comptes-rendus De la réunion plénière du 5/2/2001 au Plessis Robinson & des visites et contacts de Février/Mars 2001

Participants à la réunion du 5/2/2001

- MRE – Direction de la Technologie Claude Saive
- CS SI Bertrand Demko, Thierry Martin, Michel Nakhlé
- CEA-Leti Agnès Lanusse, François Terrier
- EADS-AMM Christophe Schlossers
- INRIA IRISA Thierry Gautier, Yves Sorel
- SITIA Ahmed Abdallah, Pascal Picard

Comptes-rendus

- **Rédacteur**
Michel Nakhlé
Pour l'annexe, contributeur : Ahmed Abdallah
- **Date de diffusion**
23/3/2000

Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 5/2/2001

- 1) Actions
 - AGL UML : point concernant l'état d'avancement de la proposition commerciale Softeam "Objecteering 4.31a, sur station de travail Sun sous Solaris 2.5 ou 2.7"
 - "Parseur" de XML : contact avec l'équipe LRSG - OCM, équipe Jean Bézivin
 - Date du cours SynDEx (prévu en février)
 - Date de principe cours "Polychrony (Signal)"
 - Date de principe cours "UML"
- 2) Projet : Technique
 - Plan de travail pour les prochains mois
- 3) Projet : Administratif
 - Accord de propriété intellectuelle
 - Financier
- 4) Communication
 - Modalité transitoire d'hébergement du site Web par "Inria ou Irisa", en attendant la prise de relais par CS SI
 - Participation au "Colloque RNTL" du 26 & 27 avril : "poster de présentation Acotris"

1 ACTIONS

1.1 AGL UML : proposition commerciale Softeam "Objecteering 4.31a, sur station de travail Sun sous Solaris 2.5 ou 2.7"

Négociation avec M Mathieu Reynier (Ingénieur commercial), des prix consentis avec M Philippe Desfray.

Proposition commerciale reçue, accompagnée par la «Charte Open Edition» et un «Formulaire d'adhésion».

En bref, les conditions obtenues, pour 5 licences à usage du projet :

Objecteering pour Acotris			
Référence	Licences 4.31a	Prix Unitaire	Prix Total
UML Open Edition : <ul style="list-style-type: none"> • UML Modeler • UML Prodile Builder 	5	10 000	50 000 FHT
C++ Open Edition ¹	5	6 000	30 000 FHT
Configuration totale			80 000 FHT

Coût de maintenance ¹ , selon formule suivante : <ul style="list-style-type: none"> • UML Open Edition : 2 KF • C++ Open Edition : 0,9 KF 	14 500 FHT
---	------------

Commentaire :

- CEA-Leti : prévoir deux licences supplémentaires (Demande à confirmer, par François Terrier).
- INRIA/IRISA : Thierry Gautier vérifie si les conditions consenties pour le projet sont plus avantageuses que celles accordées à l'IRISA par Softeam.

1.2 "Parseur" de XMI : contact avec l'équipe LRSG - OCM, équipe Jean Bézivin

Après contact avec Jean Bézivin qui est d'accord sur le principe, la négociation devant se faire avec la société QUALITEC/Softmaint, une réunion a été programmée jeudi 8/2 avec M Laurent Blondon.

Commentaire :

- CEA-Leti et CS SI : demander une licence d'évaluation pour 3 mois sur SUN et sur deux sites (CEA et CS SI).

En marge de la réunion du 5/2 :

- *La réunion «Scriptor» prévue le 8/2 a été repoussée, à la demande de Softmaint au 20/2.*

¹ Les prix des licences et les coûts de maintenance sont les prix Windows, négociés avec M DESFRAY

- *Compte-rendu du contact Sitia/Softmaint (Ahmed Abdallah & Pascal Picard / Laurent Blondon) du 20/2 :*
 - Technique :
 - *Scriptor a été développé en JAVA et doit donc "passer partout". Il a été testé sous WINDOWS NT.*
 - *Le logiciel doit fonctionner sous stations SUN Solaris, mais cela n'a pas été vérifié.*
 - *Scriptor doit permettre de rendre des passerelles indépendantes de la nature de l'entrée.*
 - Evaluation :
 - *Il existe des versions d'évaluation.*
 - *L'idée d'une évaluation gratuite par le CEA a reçu a priori un accueil favorable.*
 - *La possibilité d'une évaluation par CS-SI est à l'étude.*
 - Conditions commerciales :
 - *L'ordre de grandeur pour une licence SCRIPTOR est de 26 KF*
- *Divers :*
 - *Une réunion ACOTRIS / QUALITEC (Michel Nakhlé, Pascal Picard / Jean-Marie Delpeche, responsable produit) est programmée le 26/3.*
 - *La société QUALITEC souhaiterait éventuellement assister aux prochaines «réunions administratives» du projet ACOTRIS.*

1.3 Formation SynDEx

Dates retenues : 1/3 et 2/3, à Rocquencourt :

- Premier jour : Méthodologie AAA, Environnement SynDEx et T.P..
- Second : noyaux d'exécutif, évolutions, T.P.

Commentaires :

- Cours avec Yves Sorel, TP, sans Yves Sorel.

1.4 Formation Polychrony

Dates, à convenir :

- Semaines 13 ou 14.
- A l'occasion de la formation, prévoir une demi-journée pour une réunion plénière, avec pour ordre du jour, avancement général et planification des tâches de communication (voir § 4).

En marge de la réunion du 5/2 :

- *Date retenue : 27 et 28 mars.*
- *Formation «Tableau» et «Prise en main de l'outil».*
- *27/3, après-midi : réunion plénière.*
- *Yumming Wang (dont l'embauche était prévue par CS SI, pour travailler à l'IRISA) a finalement décidé de rejoindre Esterel Technology. La démonstration de ses travaux dans le cadre du projet ACOTRIS, à l'occasion du déplacement à Rennes, est annulée.*

1.5 Formation UML

Après les vacances de Pâques.

Dates retenues : 18, 19 et 20 juin.

- Lieu : Saclay.
- Prévision d'organisation :
 - 1^{er} jour : UML général, assuré par CS SI (Agusti Canals).
 - 2nd jour : orienté méthode ACCORD.
 - 3^{ème} jour : manipulation des outils.

2 PROJET : TECHNIQUE

2.1 Jalons

2.1.1 A 6 MOIS

- Disposer de l'application de référence
- Premiers éléments de la méthode de modélisation

2.1.2 A 18 MOIS

- Première version de la méthode de modélisation
- Première version des passerelles

2.1.3 A 24 MOIS

- Seconde version des passerelles

2.1.4 A 30 MOIS

- Fin de la validation des applications, par rapport à l'approche.

2.2 Applications

2.2.1 MARINE

Sitia : Trois possibilités :

- 1) Modèles personnels
- 2) Accord à trouver avec la DCN
- 3) Accord à trouver avec les Chantiers de l'Atlantique (CAT).

Suite à différentes discussions Sitia/CAT, on s'orienterait vers un accord avec les Chantiers de l'Atlantique.

En marge de la réunion du 5/2 :

- *Contact initial Sitia/CAT (Ahmed Abdallah / Y. Tallec) relayé par une première discussion favorable avec J.Y. Renaud, à l'occasion du Congrès Sim•Ouest'2000 (CS SI / CAT / Sitia).*
- *Diverses discussions Sitia / CAT.*
- *Prochaine réunion ACOTRIS / CAT (Ahmed Abdallah, Michel Nakhlé & Pascal Picard / Y. Tallec & J.Y. Renaud), le 26/3.*

2.2.2 TRAITEMENT D'IMAGES (APPLICATION DE REFERENCE PROJET)

Algorithmes en cours de mise en place, à partir du programme C, par Kamel Meziane qui effectue son stage de DESS (Temps Réel et Traitement d'images) en alternance Université de Créteil et EADS/AMM. Le stagiaire est actuellement basé à l'INRIA Rocquencourt.

2.2.3 NORMALISATION

Question de Claude Saive, à propos des actions du projet Acotris, autour des instances de normalisation.

Réponse :

- Dans le projet Acotris, la spécialisation de UML est prévue à T_{0+18} (diagrammes standards + évolution de la norme).
- OMG prévoit la nouvelle version de la norme UML, vers fin 2002/début 2003.

3 PROJET : ADMINISTRATIF

3.1 Accord de propriété intellectuelle

A signer dans les 6 mois, à partir du T_0 .

Claude Saive : le Ministère n'a pas de formulaire type à proposer.

François Terrier : Agnès Lanusse regarde les accords passés par le CEA, dans le cadre des projets RNRT et reboucle avec Michel Nakhlé.

3.2 Echancier

Claude Saive :

- Courriel de «demande de report de la date de démarrage OFFICIEL du projet ACOTRIS au 1er Février 2001», reçu.
- Demande par courrier officiel, adressé par le Leader du projet au Ministère, à faire par écrit (**à vérifier**).
- Décalage du projet de 3 mois : acté.
- Nomination d'un expert, par projet.
- Audit à prévoir à $T_0 + 12$.

3.3 Financier

A voir avec Martine Marty.

En marge de la réunion du 5/2 :

- *Rendez-vous avec Martine Marty, le 7/3 (Ahmed Abdallah, Michel Nakhlé)*
- *Voir compte-rendu en annexe.*

4 COMMUNICATION

4.1 Modalité transitoire d'hébergement du site Web par "Inria ou Irlisa", en attendant la prise de relais par CS SI

A mettre en forme par CS SI, à partir d'éléments qui seront envoyés par le CEA :

- Fiche A, au format html
- Présentation de projet : «transparents améliorés»
- Pointeurs et URL vers les partenaires et technologies.

4.2 Participation au "Colloque RNTL" du 26 & 27 avril : "poster de présentation Acotris"

Claude Saive : Cadre général en cours de définition par le Comité RNTL.

En marge de la réunion du 5/2 :

- *Michel Nakhlé a reçu le courriel d'information, le 13/3.*
- *Chaque projet pourra disposer :*
 - *D'un panneau de type "cady" de 1,20 m de largeur sur 2 m de hauteur (il s'agit en fait de panneaux grillagés doubles de 1,20 m x 1,20 m qui seront partagés par 2 stands),*
 - *D'une table de 1,20 m de longueur sur 0,60 m de largeur et de deux chaises,*
 - *D'une alimentation électrique, mais par contre pas de connexion réseau.*
- *Courriel de réponse envoyé à Bruno André (ANVAR) :*
 - *Communication autour des deux applications.*
 - *Présence confirmée de Michel Nakhlé + Christophe Schlossers et Ahmed Abdallah*

4.3 Workshop Budapest

François Terrier : «Call for papers».

Annexe : Compte-rendu de la réunion du 07/03/2001

Mme Martine Marty Ministère de la Recherche, Direction de la Technologie
Michel Nakhlé CS SI
Ahmed Abdallah SITIA

5 DATE DE NOTIFICATION - DATE DE DEBUT DES TRAVAUX - DATE DE FIN DES TRAVAUX.

- Date de notification : 24/10/2000
- Date de début des travaux : 01/02/2001
- **Date de fin des travaux : la date de fin du contrat (date de notification + 30 mois) pourra être prolongée de 6 mois, sur simple lettre (ou courriel) de demande. Cette demande devra être adressée au Ministère par le coordinateur, 3 mois avant la fin du contrat.**

En clair, le consortium pourra alors facturer ses dépenses du 24/10/2000 au 23/10/2003.

6 DATES DES FACTURATIONS.

Les dates de facturation sont celles fixées par l'échéancier, c'est-à-dire :

24 octobre 2000 + k x 3 mois. k = [1, 12]

dans la pratique, nous facturons à la fin du mois et non le 24.

En clair, les facturations seront :

au 31 janvier 200i (trop tard pour i = 1 !)
au 30 avril 200i
au 31 juillet 200i
au 31 octobre 200i
i = [1,3]

7 MONTANT DES FACTURATIONS

Le montant de la facturation d'une tranche correspond aux dépenses réelles effectuées, durant cette tranche :

Nombre d'heures produites + déplacements + matériel

On compare la subvention correspondant à ces dépenses réelles (SDR) avec les versements prévisionnels (VP) prévus par le ministère.

Si SDR < VP aucun montant n'est versé par le ministère (ce n'est donc pas la peine de facturer !)

Si SDR >= VP la subvention est versée, modulo VP, plafonnée à la somme des versements prévisionnels exigibles à la date de facturation.

En corollaire, à la fin du contrat, le montant total de la subvention versée par le ministère sera plafonnée au montant total de la subvention notifiée par le ministère, même si les dépenses réelles dépassent les dépenses prévisionnelles.

8 REGLES PRATIQUES DE FACTURATION.

Remplir trimestriellement le "formulaire des dépenses" et le cas échéant "l'annexe matériel".

8.1 Formulaire des dépenses

8.1.1 FONCTIONNEMENT

Mettre le nombre d'heures réalisées par chacune des catégories, avec en face le montant financier correspondant. NE PAS RAPPELER explicitement le taux horaire, ceci évite d'être recalés pour erreur d'arrondi. Cela permet aussi d'avoir des taux horaires évolutifs au cours des 30 mois du projet.

8.1.1.1 FRAIS DE LABORATOIRE

Mettre dans cette rubrique :

- Les frais de déplacements réels : train, avion, voiture de location sur justificatifs et frais journaliers sur justificatifs ou au forfait.
- Les frais pour consommables (petits matériels < 10.000 FF).

Pour les frais de Laboratoire (8.1.1.1) ne pas envoyer de justificatifs, mais les conserver en cas de contrôle.

Remarque : les autres rubriques : charges sociales/vacations/prestations de service/frais généraux ne sont pas à remplir car intégrées dans le coût horaire.

8.1.1.2 EQUIPEMENT : MATERIEL + LOGICIEL

Concerne les factures > 10 000 F.

Joindre une copie des factures ou des **commandes** de matériel (à défaut des factures).

Remplir le document "annexe matériel" s'il y a plusieurs factures. Les colonnes "Taux amortissement annuel" et "montants pris en compte HT" ne sont pas à remplir.

Remarques :

On a intérêt :

- à regrouper plusieurs matériels et/ou logiciels informatiques dont les montants unitaires sont < 10 000 F sur une même facture qui dépassera globalement les 10 000 F.
- à facturer le matériel lors de la toute première facturation, conformément à l'échéancier, sinon ce matériel ne sera payé qu'à la fin du contrat,
- à conserver les originaux des factures en cas de contrôle.

8.1.2 REMPLIR NORMALEMENT LES AUTRES RUBRIQUES B, C, D, E.

9 PAIEMENT

Le paiement par le Ministère se fait normalement sous un mois environ (hors congés), si nos documents sont correctement remplis. A cet effet Madame Martine MARTY nous conseille de lui envoyer nos documents par courriel avant facturation officielle, pour corrections éventuelles..

10 RAPPORTS TECHNIQUES

Deux rapports sont prévus :

- 1) le rapport d'étape à notification + 15 mois.
- 2) le rapport de clôture à notification + 30 mois.